

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 17 août 2020, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Guillaume Desnoyers et Éric Ménard sont absents.

**ORDRE DU JOUR**

**1 Assemblée de juillet 2020**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet à 20 h

**2 Assemblée du 17 août 2020**

- 2.1 Liste des comptes à payer  
2.1.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal  
3.1.1 Projet du Règlement harmonisé numéro 863-20 concernant les animaux  
- Avis de motion  
- Dépôt du projet de règlement  
3.1.2 Nomination du fonctionnaire désigné et de son adjoint pour l'application du Règlement numéro 863-20  
3.1.3 Projet du Règlement numéro 864-20 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité  
- Avis de motion  
- Dépôt du projet de règlement
- 3.2 Gestion financière  
3.2.1 Dépôt des rapports financiers comparatifs  
3.2.2 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations – Adjudication;  
3.2.3 Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 298 000 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2020

## **4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des Incendies
  - 4.1.1 Dépôt des rapports d'événements
  - 4.1.2 Embauche d'un pompier volontaire

## **5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Adoption du Règlement numéro 862-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de prolonger l'interdiction de se stationner en tout temps sur la rue Saint-Georges et sur un segment de la rue Principale
  - 5.1.2 Réfection du rang Saint-Georges :
    - Résultats des soumissions
    - Confirmation de subvention
    - Octroi d'un contrat
    - Financement des travaux
  - 5.1.3 Contrôle qualitatif des matériaux pavage rang Saint-Charles et rue Rachel

## **6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Réservoir, réseau de distribution d'eau et usine épuration
  - 6.1.1 Approbation Stratégie d'économie d'eau potable 2019
  - 6.1.2 Résultats des soumissions – Soutirage et disposition des boues 2020

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

## **8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Entente Loisirs – Ville de Farnham
  - 8.1.2 Programme MADA – Mise en place d'un comité de pilotage
- 8.2 Infrastructures

### **Période de questions**

## **9 Divers & affaires nouvelles**

- 9.1.1 Vente de garage à date fixe
- 9.1.2 Friperie vente dans presbytère et garage
- 9.1.3 Covid 19 - Location de la salle – Activités popote roulante – Vente de garage (permis)
- 9.1.4 Demande d'appui de F. Ménard, division d'Olymel s.e.c.

**RÉSOLUTION 08-179-20**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET  
À 20 H 00**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-180-20**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2020.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	290 239,05 \$
▪ Salaires :	77 750,10 \$
▪ Déboursés directs :	8 428,88 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**AVIS DE MOTION – PROJET DU RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO 863-20  
CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'ANGE-GARDIEN**

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement harmonisé numéro 863-20 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO 863-20 CONCERNANT  
LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

M. Jonathan Alix dépose le projet de Règlement harmonisé numéro 863-20 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien.

**RÉSOLUTION 08-181-20**

**NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ ET DE SON ADJOINT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 863-20 RELATIF AUX ANIMAUX**

Considérant qu'aux termes de la résolution numéro 02-055-20, la Municipalité avait nommé Alexandre Lamarre comme étant le fonctionnaire désigné pour les fins d'application du Règlement concernant les animaux numéro 659-08;

Considérant que ce Règlement a été modifié pour tenir compte notamment des mesures découlant de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (L.R.Q. c. P-38.002 et de son règlement d'application);

Considérant que le conseil souhaite nommer les personnes responsables de l'application de ces règlements;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer monsieur Alexandre Lamarre comme étant le fonctionnaire désigné et l'inspecteur municipal comme étant son adjoint pour l'application du Règlement numéro 863-20 concernant les animaux;

De nommer monsieur Alexandre Lamarre pour agir comme inspecteur ou enquêteur pour l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et l'inspecteur à titre d'adjoint, lesquels détiennent tous les pouvoirs conférés à l'inspecteur ou l'enquêteur;

Ces personnes ont le pouvoir de délivrer des constats d'infraction en application de ces règlements.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 864-20 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présente pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de Règlement numéro 864-20 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 864-20 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 864-20 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.

**DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers comparatifs au 31 juillet 2020.

**RÉSOLUTION 08-182-20****SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS - ADJUDICATION**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 septembre 2020, au montant de 2 298 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,48200 \$	69 000 \$	0,70000 %	2021	1,37237 %
		70 000 \$	0,75000 %	2022	
		71 000 \$	0,85000 %	2023	
		72 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 016 000 \$	1,05000 %	2025	
Financière Banque Nationale Inc.	98,48300 \$	69 000 \$	0,70000 %	2021	1,37417%
		70 000 \$	0,80000 %	2022	
		71 000 \$	0,85000 %	2023	
		72 000 \$	1,00000 %	2024	
		2 016 000 \$	1,05000 %	2025	
Marchés mondiaux CIBC Inc.	98,64181 \$	69 000 \$	0,60000 %	2021	1,38014 %
		70 000 \$	0,70000 %	2022	
		71 000 \$	0,80000 %	2023	
		72 000 \$	0,90000 %	2024	
		2 016 000 \$	1,10000 %	2025	

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,26076 \$	69 000 \$	0,70000 %	2021	1,46887 %
		70 000 \$	0,75000 %	2022	
		71 000 \$	0,85000 %	2023	
		72 000 \$	0,95000 %	2024	
		2 016 000 \$	1,10000 %	2025	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- Que l'émission d'obligations au montant de 2 298 000 \$ de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;
- Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensations CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-183-20  
SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE  
PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU  
MONTANT DE 2 298 000 \$**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série

d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 298 000 \$ qui sera réalisé le 2 septembre 2020, réparti comme suit:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
665-08	1 999 600 \$
676-09	192 500 \$
677-09	53 400 \$
677-09	52 500 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien avait le 24 août 2020, un emprunt au montant de 2 301 000 \$, sur un emprunt original de 3 448 000 \$, concernant le financement des règlements numéros 665-08, 676-09 et 677-09;

Considérant que, en date du 24 août 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 2 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce financement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 665-08; 676-09 et 677-09.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 septembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 2 mars et le 2 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE  
200, RUE DESJARDINS EST  
FARNHAM, QC  
J2N 1P9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 2 septembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 665-08, 676-09 et 677-09, soit prolongé de 9 jours.

Adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

## **RÉSOLUTION 08-184-20**



## **EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Mathieu Blanchard pompier volontaire, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-185-20**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 862-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE PROLONGER L'INTERDICTION DE SE STATIONNER EN TOUT TEMPS SUR LA RUE SAINT-GEORGES ET UN SEGMENT DE LA RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le Règlement numéro 862-20 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de prolonger l'interdiction de se stationner en tout temps sur la rue Saint-Georges et un segment de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-186-20**

### **RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS**

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 13 juillet dernier, pour la réfection du rang Saint-Georges;

Considérant la soumission reçue à savoir :

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Eurovia Québec construction inc.	2 390 904,56 \$

Considérant le rapport de la firme Tetra Tech QI inc. du 14 juillet dernier concernant l'analyse des soumissions;

Considérant la confirmation reçue de monsieur le Ministre, François Bonnardel, le 14 août 2020, accordant une subvention maximale de 1 457 595 \$ pour le projet de réfection du rang Saint-Georges;

Considérant que la durée prévue pour l'exécution des travaux permet difficilement la réalisation de

ceux-ci, en 2020, dans des conditions acceptables;

Considérant que Eurovia Québec construction inc. accepte de prolonger la période de validité de sa soumission et de procéder à l'exécution des travaux en 2021 au même montant prévu à ladite soumission;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. au montant de 2 390 904,56 \$, taxes incluses, lequel devra être réalisé en 2021, et avant le 6 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 08-187-20**

#### **CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX PAVAGE RANG SAINT-CHARLES ET RUE RACHEL**

Considérant que dans le cadre de la correction de pavage du rang Saint-Charles et de la rue Rachel des soumissions ont été demandées auprès de deux entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Laboratoire de la Montérégie inc.	10 847,89 \$
Groupe ABS inc.	11 577,41 \$

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire Montérégie inc., selon l'offre soumise, au montant de 10 847,89\$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 08-188-20**

#### **APPROBATION STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2019**

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé la stratégie d'économie d'eau potable 2019, et demande à la Municipalité de vérifier annuellement la calibration des débitmètres et de mettre en place un programme sur le contrôle actif

des fuites;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2019 et de prendre acte des recommandations du MAMOT à l'égard des pertes d'eau sur le réseau.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-189-20**  
**SOUTIRAGE ET DISPOSITION DES BOUES – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

Considérant que les Services techniques ont demandé des soumissions pour la disposition et le soutirage des boues de la station d'épuration;

Considérant les soumissions reçues pour la disposition et le soutirage des boues à savoir :

<b>COMPAGNIE</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Révolution Environnemental Solutions LP (Terrapure Environnement)	90 000 \$ pour 60 tonnes de matières sèches
Consultants Mario Cossette inc.	90 000 \$ pour 85 tonnes de matières sèches

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'octroyer le contrat pour la disposition et le soutirage des boues à Les Consultants Mario Cossette inc., pour la vidange de 85 tonnes de matières sèches pour le montant de 90 000 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-190-20**  
**PROGRAMME MADA – MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE**

Suite au lancement du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de mettre en place un comité de pilotage qui sera composé de monsieur le maire Yvan Pinsonneault, madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs et d'environ 10 autres personnes, ce comité permettra d'élaborer le plan d'action de la Municipalité dans le cadre de la démarche MADA, ainsi que de suivre sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-191-20**

## **ENTENTE LOISIRS AVEC VILLE DE FARNHAM**

Considérant que l'entente intermunicipale entre la Ville de Farnham et la municipalité d'Ange-Gardien pour les activités à l'aréna Madeleine Auclair prendra fin en 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de débiter les discussions avec la Ville de Farnham relativement au renouvellement de ladite entente et de mandater monsieur le maire Yvan Pinsonneault et la directrice générale madame Brigitte Vachon à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-192-20 VENTE DE GARAGE À DATE FIXE**

Considérant que sur le territoire de la municipalité, les propriétaires avaient droit à deux ventes de garage par année sur une période de trois jours consécutifs sans date précise;

Considérant que le conseil souhaite déterminer une date fixe pour ce genre d'évènement;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de fixer la période de vente de garage à deux fins de semaine par année, lesquelles seront déterminées ultérieurement, par modification règlementaire.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 08-193-20 FRIPERIE VENTE DANS PRESBYTÈRE ET GARAGE**

Considérant que La Friperie de l'Ange souhaite élargir son offre en utilisant le garage auquel elle a accès;

Considérant que la Friperie de l'Ange souhaite également avoir les espaces nécessaires à la vente d'objets qui lui sont apportés, telles les poussettes, jeux d'enfants et autres, et que ceux-ci sont trop volumineux pour être vendus à l'intérieur des locaux dont elle dispose;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la Friperie de l'Ange :

- À vendre à l'intérieur du garage dont elle dispose, mais sans étalage extérieur le samedi matin;
- A organiser des activités spéciales extérieures de vente d'objets, un samedi par mois sous le chapiteau prêté par la Municipalité pour ces fins.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-194-20**

**RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE COVID-19**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de ratifier les orientations et décisions prises par le maire et la direction générale dans le cadre de la pandémie Covid-19, notamment :

- Aucune location de salle jusqu'à nouvel ordre
- Autoriser l'assemblée annuelle de la Popote roulante dans la salle municipale en respectant les règles de distanciation et les mesures sanitaires
- Suspendre l'émission de permis de vente de garage pour une période indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 08-195-20**

**DEMANDE D'APPUI DE F. MÉNARD, DIVISION D'OLYMEL S.E.C.**

Considérant que l'entreprise F. Ménard, division d'Olymel s.e.c. projète le dépôt d'une demande de permis d'immigration auprès d'Immigration Canada afin de recruter à l'étranger les travailleurs dont l'entreprise a besoin;

Considérant que l'entreprise de production de porcs F. Ménard située à Ange-Gardien, jouit d'un succès commercial important et croissant et que sa récente acquisition par l'entreprise Olymel crée une synergie d'affaires et de nombreuses opportunités porteuses et bénéfiques pour l'ensemble du Québec et, plus particulièrement, pour la Municipalité d'Ange-Gardien et de sa région;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie l'entreprise F. Ménard, division Olymel s.e.c. dans ses démarches visant à obtenir des autorités fédérales et provinciales concernées, le maximum d'engagement et de résultats à l'égard de l'obtention de main-d'œuvre sous l'égide du Programme de travailleurs étrangers temporaires.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 08-196-20**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire